

Mobilité interne et migration : état des lieux et impacts socio-sécuritaires

Abdelhak Bassou



THINK • STIMULATE • BRIDGE

Mobilité interne et migration : état des lieux et impacts socio-sécuritaires

Abdelhak Bassou

A propos d'OCP Policy Center

OCP Policy Center est un think tank marocain « policy oriented », qui a pour mission de contribuer à approfondir les connaissances et à enrichir la réflexion autour de questions économiques et de relations internationales revêtant un enjeu majeur pour le développement économique et social du Maroc, et plus largement pour celui du continent africain. À cet effet, le think tank s'appuie sur des productions analytiques indépendantes et un réseau de partenaires et de chercheurs de premier plan, dans l'esprit d'une plateforme ouverte de discussions et d'échanges.

Porteur d'une « perspective du Sud », celle d'un pays à revenu intermédiaire africain, sur les grands débats internationaux ainsi que sur les défis stratégiques auxquels font face les pays émergents et en développement, OCP Policy Center apporte une contribution sur quatre champs thématiques majeurs : agriculture, environnement et sécurité alimentaire; développement économique et social ; économie des matières premières ; et géopolitique et relations internationales.

Sur cette base, OCP Policy Center est activement engagé dans l'analyse des politiques publiques et dans la promotion de la coopération internationale favorisant le développement des pays du Sud. Un de ses objectifs est de contribuer à l'émergence d'une « Atlantique élargie », dont le potentiel reste très largement sous-exploité. Conscient que la réalisation de ces objectifs passe essentiellement par le développement du Capital humain, le think tank a pour vocation de participer au renforcement des capacités nationales et continentales en matière d'analyse économique et de gestion.

OCP Policy Center

Ryad Business Center – Aile Sud, 4^{ème} étage - Mahaj Erriyad - Rabat, Maroc

Website : www.ocppc.ma

Email : contact@ocppc.ma

Tél : +212 (0) 537 27 08 60 / Fax : +212 (0) 537 71 31 54

A propos de l'auteur, Abdelhak Bassou

Abdelhak Bassou est Senior Fellow à l'OCP Policy Center. Ancien préfet de police, il fut investi de plusieurs responsabilités au sein de la Direction générale de la sûreté nationale marocaine dont chef de la division de la police des frontières de 1978 à 1993 ; Directeur de l'Institut Royal de Police en 1998 ; Chef des Sûretés régionales (Er-Rachidia 1999-2003 et Sidi Kacem 2003- 2005) et également Directeur Central des Renseignements Généraux de 2006 à 2009.

Il a également participé aux travaux de plusieurs instances internationales dont le conseil des ministres arabes de l'intérieur de 1986 à 1992, où il a représenté la Direction Générale de la Sûreté nationale dans plusieurs réunions. Abdelhak Bassou est titulaire d'un Master en études politiques et internationales de la Faculté des sciences juridiques, économiques et social d'Agdal à Rabat sur un mémoire intitulé « L'Organisation Etat Islamique, naissance et futurs possibles ».

Résumé

Les personnes sont certes libres de choisir les lieux de leurs séjours dans le pays où ils résident, ce mouvement interne n'est pourtant pas sans impacts sur les politiques de l'Etat et sur ses stratégies. Les différences de peuplement sont à l'origine des disparités interrégionales qui à leur tour agissent sur la mobilité. Le dépeuplement de certaines régions peut les transformer en zones grises et incontrôlées, créant par là même des soucis sécuritaires et de défense.

Si l'Etat ne peut s'opposer à la volonté des personnes de choisir leur lieux d'établissement, il lui revient néanmoins d'accorder à tous les espaces de son territoires les mêmes chances d'attrait des populations. Généralement les zones désertées par les populations sont celles où des problèmes climatiques et environnementaux n'ont pas été efficacement affrontés ou des zones qui n'ont pas bénéficié de leurs parts d'infrastructures nécessaires à leur assurer sinon l'attrait de populations nouvelles, du moins la fixation de la population autochtone.

Cet aspect de la mobilité touche également les flux migratoires externes qui généralement suivent les mêmes axes de déplacement et d'établissement que les populations nationales.

C'est le descriptif de cette situation qu'essaye de dresser ce papier avec quelques explorations prospectives et analyses des causes et des effets, assorties de quelques pistes de solutions ou mesures susceptible de parer aux aléas d'un tel phénomène.

Mobilité interne et migration : état des lieux et impacts socio-sécuritaires

Introduction

La mobilité est de nos jours, en termes de gouvernance, un thème préoccupant dans la mesure où il affecte la répartition de la population nationale entre les régions, générant, par là même, une disparité de peuplement et par conséquent des problèmes de développement et de sécurité. En effet, cette disparité dépasse généralement son cadre socioéconomique pour devenir source de divergences politiques, de réclamation, de protestation, voire de velléités séparatistes. Le continent africain présente plusieurs incarnations de cette problématique où des régions peu peuplées ou abritant des minorités ethniques ont été marginalisées et ont fini par faire aboutir dans les pays à des conflits séparatistes. La disparité en termes de peuplement peut donc, si elle n'est pas traitée par les moyens adéquats et dans les termes opportuns, se muer de simples contestations socioéconomiques à des revendications politico-identitaires. Le cas du Nord-Mali est édifiant à cet égard.

De plus, l'Etat est généralement plus présent dans les espaces où vit sa population. Plus la population se raréfie et moins la présence de l'Etat se fait remarquer. Les zones désertées par les populations deviennent soit des zones grises, soit des espaces dont la défense exige des moyens militaires humains et matériels conséquents.

Une autre question est non moins importante quand il s'agit de gouvernance des populations dans un pays donné. Il s'agit de la gestion des flux de personnes étrangères immigrés sur le territoire de l'Etat et qui y séjournent de manière légale ou non. Le mélange de populations de traditions différentes, de cultes et de cultures différents, de langues, d'origines et de modes de vie différents, peut à défaut de bonne gouvernance, générer des problèmes de communautarisme voire de xénophobie et de racisme.

Cette population d'immigrés s'installe généralement dans les grandes métropoles, et centres urbains plus enclins à accepter le cosmopolitisme que le monde rural. Elle accentue ainsi les inégalités de peuplement entre les régions et par conséquent, élargi le fossé qui sépare les zones peu peuplées de celles plus peuplées en termes d'essor et développement socioéconomique.

L'apport de ces populations différentes en matière d'enrichissement culturel, scientifique, économique et politique profite à des régions qui sont déjà plus avancées et qui par conséquent ont plus d'attrait. L'exode rural de plus en plus remarqué et, en continuelle augmentation, est exacerbée par l'apport que draine vers les centres urbains une immigration peu encline à peupler le monde rural ou les petites agglomérations. C'est à partir de ce lien entre les deux phénomènes que peut être appréhendée l'importance de la gestion efficace et rationnelle des deux types de

mobilités non pas en termes d'uniformité normative, mais en tenant compte des interférences entre les deux questions.

Un autre aspect mérite d'être examiné. Il concerne les impacts de la disparité dans le peuplement

I. Etat des lieux

1. Population Marocaine, recensement 2014

Tableau 1

Région	Recensement 2004	Recensement 2014	Ménages	Taux de croissance	Régions dont la population dépasse 3 millions d'habitants
	Population	Population			
Grand Casablanca- Settat	5 890 609	6 861 739	1 559 404	1,54	
Rabat - Salé- Kenitra	4 023 217	4 580 866	1 015 107	1,31	
Marrakech- Safi	3 983 659	4 520 569	928 120	1,27	
Fès - Meknès	3 873 214	4 236 892	919 497	0,9	
Tanger -Tétouan- Al Hoceima	3 068 833	3 556 729	7 99 124	1,49	
Souss - Massa	2 324 142	2 676 847	601 511	1,42	
Beni Mellal- Khénifra	2 307 566	2 520 776	520 174	0,89	
Oriental	2 102 781	2 314 346	494 530	0,96	
Darâa-Tafilalet	1 493 595	1 635 008	277 998	0,91	

Régions dont la population
varie entre 1 et 3 millions

Guelmim – Oued Noun	408 147	433 757	90 202	0,61	Régions dont la population est inférieure à 1 million
Laâyoune - Sakia El Hamra	316 578	367 758	78 754	1,51	
Dakhla-Oued Eddahab	99 367	142 955	29 385	3,7	
Total	29 891 708	33 848 242	7 313 806	1,25	

Source : http://www.hcp.ma/downloads/RGPH-2014_t17441.html

1.1. Disparités dans le peuplement

Le premier constat sur les informations fournies par le recensement de la population en 2014 révèle la grande disparité entre régions ; aussi bien pour le peuplement que pour les taux d'augmentation de la population.

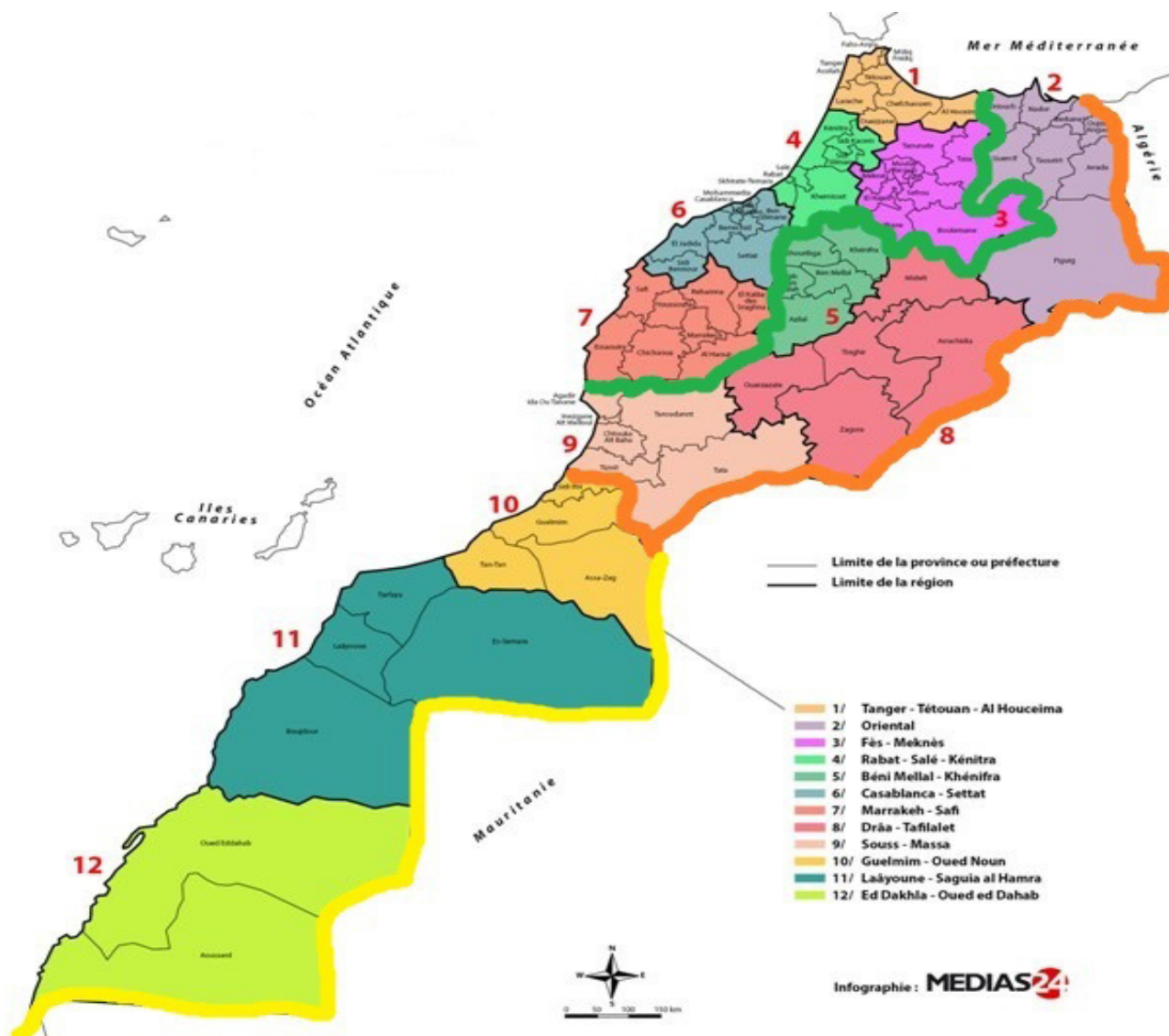
- 5 régions abritent + de 70% de la population ;
- 4 régions à population moyenne contiennent 27% de la population et ;
- Moins de trois pour cent habitent les 3 régions restantes.

La répartition géographique des populations montre :

Une première ligne de démarcation allant d'Al-Hoceima au Nord-est à Safi au Centre-ouest, en englobant la région de Fès/Meknès (ligne verte sur la carte) au nord de laquelle se rassemblent les régions les plus peuplées.

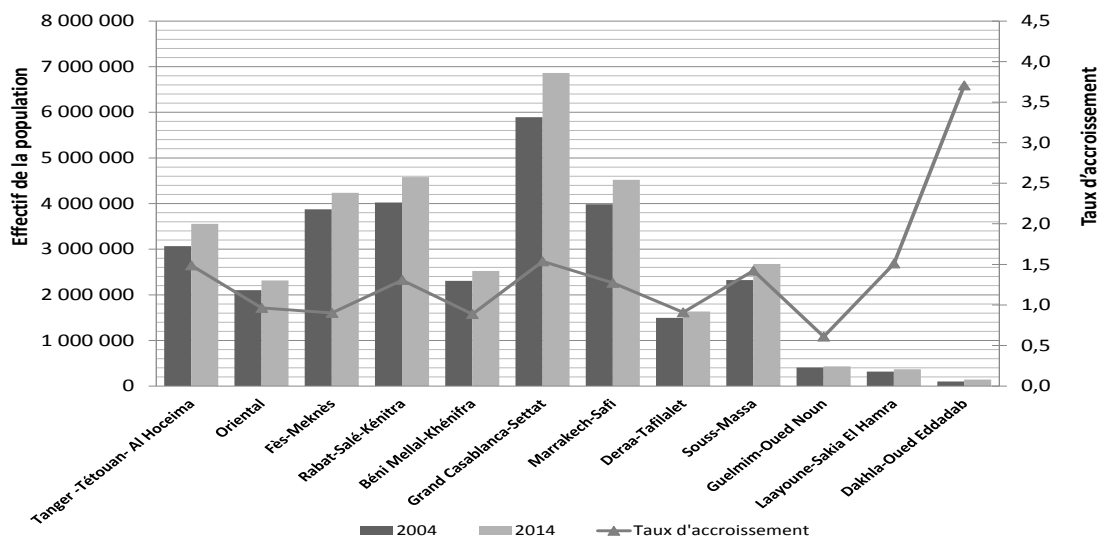
Au sud et à l'est de cette ligne s'étend la zone englobant les régions de peuplement moyen.

Cette zone de peuplement moyen est séparée des zones faiblement peuplées par une ligne allant d'Oujda au Nord-est à Agadir au centre-sud-ouest (en marron clair sur la carte). C'est cette ligne qui marque la limite entre le Maroc habité et celui qui l'est moins ou qui ne l'est pas. Voir carte ci-après.



1.2. Disparités dans le taux d'augmentation de la population

Taux d'accroissement de la population entre 2004 et 2014 par région : 12 régions



Source http://www.hcp.ma/downloads/RGPH-2014_t17441.html.

On distingue 3 catégories de régions en termes de peuplement :

- Celles peuplées à très peuplées (plus de 3 000 000 d'habitant) ;
- Celles moyennement peuplées (entre 1 et 3 000 000 d'habitants) et ;
- Celles faiblement peuplées (moins d'un million d'habitants).

En combinant ce classement au taux de croissance listé lui aussi en trois catégories, fort (1,4 et plus), moyen (entre 1,25 et 1,4) et faible (inférieur à 1,25), on constate que :

- 2 régions apparaissent aussi bien comme fortement peuplées et avec un taux de croissance fort : Grand Casablanca-Settat et Tanger -Tétouan- Al Hoceima ;
- 2 régions figurent dans les cases des fortement peuplées avec un taux de croissance moyen : Rabat - Salé-Kenitra et Marrakech- Safi ;
- 1 région figure dans les cases des fortement peuplées avec des taux de croissance faible : Fès - Meknès
- 1 région de population moyenne figure avec un taux de croissance fort : Sous – Massa ;
- 3 régions figurent dans les cases de populations moyennes avec des taux de croissance faible : Beni Mellal- Khénifra, l'Oriental, Deraa-Tafilalet ;
- 2 régions figurent dans les cases de populations faibles avec des taux de croissance fort : Laâyoune – Segouia-El Hamra et Dakhla-Oued Dahab ;
- 1 région figure dans les cases de populations faibles avec des taux de croissance faible : Guelmim-Oued Noun

1.3. Disparités par milieux de résidence

20.432.439 personnes résident en milieu urbain et 13.415.803 en milieu rural, ce qui représente un taux d'urbanisation de 60.3%. La domination de la population urbaine n'est pas seulement une constatation mais semble selon la comparaison entre 2004 et 2014 une tendance.

La population citadine est passée de 16.463.634 en 2004 à 20.432.439 en 2014, avec un taux d'accroissement démographique annuel moyen de 2,2% au cours de la dernière décennie alors que ce taux n'était que de 2,1% au cours de la période 1994-2004.

Selon le Haut-commissariat au Plan, cet « accroissement de la population urbaine s'explique, d'une part, par l'accroissement démographique naturel et, d'autre part, par l'exode rural, la création de nouveaux centres urbains et l'extension des périmètres urbains des villes... »¹.

La disparité de peuplement apparaît donc, non seulement entre régions, mais également à l'intérieur de la même région entre les villes et les campagnes. Le monde rural, déjà en déficit de population continue de se dépeupler en faveur du monde urbain.

Pour illustrer la tendance, nous prendrons la région de l'Oriental où l'examen des données du RGPH 2014 montre que :

- Il se dégage une nette tendance à l'urbanisation. De 367473 habitants en 1971, la population urbaine est passée à 1513911 habitants en 2014. A contrario, la population rurale qui était de

1. Note de présentation des premiers résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014.

882186 habitants en 1971, a chuté à 800435 habitants, (voir tableau N° 2)

Tableau 2 : Evolution de l'effectif du taux d'accroissement de la population de la région par milieu de résidence

Date de recensement	Population			T.A.A.M (%)		
	Urbain	rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1971	367473	882186	1249659	-	-	-
1982	641773	951331	1593104	5,2	0,7	2,2
1994	1017975	900884	1918859	3,9	-0,5	1,6
2004	1240662	862119	2102781	2,0	-0,4	0,9
2014	1513911	800435	2314346	2,0	-0,7	1,0

Source : RGPH 1971,1982, 1994, 2004,2014

T.A.A.M : Taux d'accroissement annuel moyen

- La disparité est importante en matière de répartition de la population entre les provinces nord de la région et celles sud. En effet, près de 70% de la population de l'Oriental résident dans les provinces du nord de la région, contre 30% seulement dans les provinces sud (voir tableau N° 3)

Tableau 3 : Répartition de la population par province et milieu de résidence en 2014

Préfecture ou province	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Berkane	182 690	12	106 447	13	289 137	12
Driouch	56 024	4	155 035	19	211 059	9
Figuig	69 122	5	69 203	9	138 325	6
Guercif	90 880	6	125 837	16	216 717	9
Jerada	66 108	4	42 619	5	108 727	5
Nador	392 623	26	172 803	22	565 426	24
Oujda-Angad	506 274	33	45 493	6	551 767	24
Taurirt	150 190	10	82 998	10	233 188	10
Oriental	1 513 911	100	800 435	100	2 314 346	100

Source : RGPH 2014

D'Oujda à Figuig, la population est plus de quatre fois moins importante, en nombre et en densité. D'autre part, et à l'exception de Figuig, le monde urbain l'emporte sur le rural.

La campagne des régions sud et sud-est subit donc une double disparité. Elle appartient à des zones à population faible ou moyenne avec des taux de croissance démographique faibles ou moyens et, à l'intérieur même de ces régions, ils subissent la disparité ville/campagne².

2. Lahcen Oulhaj, professeur à l'université Mohammed V de Rabat et membre du conseil économique, social et de l'environnement a, lors du colloque sur la gestion de l'eau, le 14 Mai 2015 à la FSJES Agdal Rabat donné l'exemple de la localité rurale d'Aoufous dans la province d'Er-Rachidia. La population de cette localité n'a pas changé depuis environ trois décennies. Les apports des naissances

2. La population étrangère

La comparaison des cartes de populations marocaines et étrangères sur le sol marocain et par région révèle que les deux cartes peuvent se superposer au regard de la densité des populations ; voir image N° 3. Ce sont en effet les régions les plus peuplées de marocains qui le sont également en termes de population immigrée. Les proportions sont sauvegardées à l'exception de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima qui tout en abritant moins de marocains que la région Fès Meknès, en compte largement plus d'étrangers. La même remarque vaut pour la région de l'Oriental envers celle de Beni-Mellal- Khénifra. Les flux d'immigrés semblent participer également dans l'accroissement des inégalités de peuplement des régions qui le sont déjà.

Image N°3 : Répartition des résidents étrangers au Maroc par province et préfecture

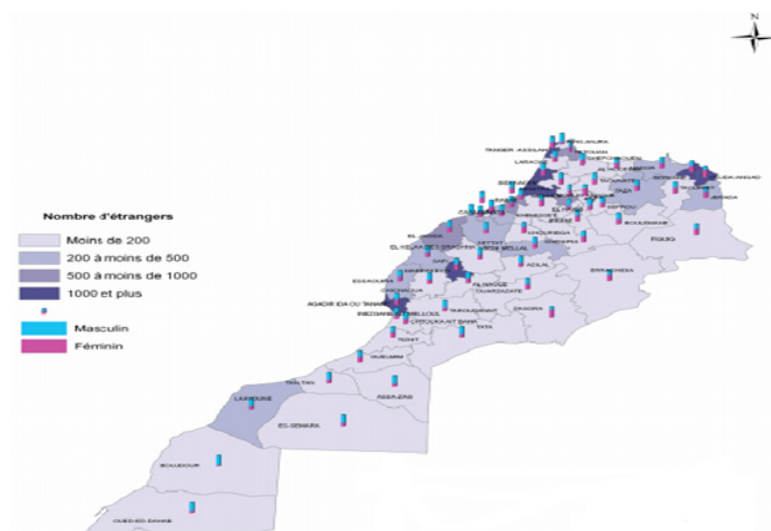


Tableau 4 : Etrangers, résidents au Maroc, recensés en 2014

Région	Population Marocaine	Etrangers recensés
Grand Casablanca-Settat	6 861 739	31 239
Rabat - Salé-Kenitra	4 580 866	20 212
Marrakech- Safi	4 520 569	8 636
Fès - Meknès	4 236 892	5 728
Tanger -Tétouan- Al Hoceima	3 556 729	7 453
Souss - Massa	2 676 847	4 914
Beni Mellal- Khénifra	2 520 776	1 262

y sont neutralisés par l'exode aussi bien vers la ville/chef-lieu de la province que vers les autres régions du Royaume. Aoufous se dépeuple dans le cadre du dépeuplement de la province à laquelle elle appartient, et se dépeuple au profit des villes de sa région.

Par ailleurs, les naissances qui compensaient l'exode sont en nette baisse. Les premiers exposés des résultats du RGPH 2014 montrent qu'en comparaison avec le RGPH 2004, l'effectif de la population du Royaume a enregistré un accroissement absolu de 3.957.000, traduisant un taux d'accroissement de 13,2% et révélateur d'un taux d'accroissement démographique annuel moyen de 1,25% durant la période post censitaire, contre un taux de 1,38% pour la période 1994-2004», selon les résultats préliminaires du RGPH2014. Cette baisse est essentiellement due à un décroissement de la fécondité. Celle –ci avait connu son niveau culminant au début des années soixante avec 7 enfants par femme, puis a très vite commencé à baisser enregistrant un niveau nettement moins élevé lors des recensements ultérieurs.

Si les conditions de changement climatique et de permutations sociales qui encouragent l'exode vers les villes et les zones plus clémentes, se combinent avec l'affaiblissement de la fécondité, certaines localités comme Aoufous seraient appelées à disparaître.

Oriental	2 314 346	3 954
Darâa-Tafilalet	1 635 008	796
Guelmim –Oued Noun	433 757	347
Laâyoune - Sakia El Hamra	367 758	777
Dakhla-Oued Eddahab	142 955	888
Total	33 848 242	86 206

Ce recensement ne concerne que les populations en situation régulière au point de vue séjour et immigration.

L'opération de régularisation effectuée le long de l'année 2014, n'a pas grandement bouleversé l'ordre mentionné plus haut. Les régions de Casablanca et Rabat ont opéré plus de 52% des régularisations totales.

Ces deux régions semblent attirer plus d'étrangers et d'immigrés que tout le reste du Royaume. En effet si le taux d'étrangers résidents au Maroc par rapport aux nationaux est de 0,23% à l'échelon national, il passe à plus 0,4% en ce qui concerne les régions du Grand Casablanca-Settat et de Rabat - Salé-Kenitra.

Qu'il s'agisse d'étrangers en situation régulière ou irrégulière la migration semble dans son ensemble préférer les zones côtières atlantiques et méditerranéennes et les zones du centre au détriment des zones sud et sud-est. L'immigration opte également pour une installation plutôt dans les villes que dans les campagnes.

Il résulte de ce qui précède que certaines régions qui connaissent de fortes densités de population connaissent également de forts taux d'accroissement et se placent dans des logiques de surpeuplement. Les autres zones à densité faibles ou moyennes semblent se placer dans des courbes descendantes du fait de leurs faibles taux d'accroissement. Cette logique vaut aussi bien pour les populations nationales qu'étrangères résidant dans le Royaume.

II. Facteurs de changement et problématiques résultantes

1. Facteurs de changements

1.1. Les changements climatiques

L'impact des changements climatiques sur la mobilité des personnes est indéniable. Qu'il s'agisse de déplacement à l'intérieur des Etats ou entre Etats, les déplacements, exodes et migrations constituent un mécanisme d'adaptation des humains à leur environnement. Les effets de ces changements sur l'environnement poussent l'homme à quitter et « fuir » certaines régions pour s'installer dans d'autres. Deux pulsions humaines commandent ce mouvement : La sécurité et la recherche de moyens de subsistance ou de richesse. D'une part, les changements climatiques sont générateurs de catastrophes naturelles : Inondations, feu de forêt, tsunamis, etc... et, d'autre part, ils altèrent l'environnement au point de le rendre inexploitable : désertification, tarissement des sources hydrique, etc...

- **Les migrations étrangères vers le Maroc**

Les statistiques des migrations pour causes socioéconomique vers le Maroc sont dominées par les nationalités subsahariennes notamment Ouest-africaines. Le facteur causal déterminant dans cette migration reste, à côté de l'insécurité et de la mauvaise gouvernance, les aléas climatiques.

Le graphique³ ci-après montre l'importance des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques dans la sous-région de l'Afrique de l'ouest. Sécheresses, inondations, déforestation et désertification poussent les populations de la zone subsaharienne à la mobilité vers des zones plus clémentes. Le Maroc n'est pas encore une destination de ces populations, mais il est une terre de transit et de passage qui commence à se prolonger devant les difficultés à accéder en Europe que représentent les mesures prises contre les migrations clandestines.

L'évolution en matière de changements climatiques impactera les flux migratoires vers le Maroc dans le futur. Plus les régions, de cette zone africaine, sont atteintes par les sécheresses, les inondations et divers autres aléas et plus la montée vers le Nord s'avérera une nécessité de plus en plus vitale.

- **Les migrations à l'intérieur du Maroc**

Les changements climatiques sont également un facteur décisif dans les mobilités, migrations et exodes internes. L'agriculture au Maroc reste, malgré certaines évolutions, liée au climat. Et l'Histoire du Maroc rapporte en plusieurs périodes des scènes qui témoignent que les grandes périodes d'exode rural se calquent sur celle où le Maroc avait connu des périodes prolongées de sécheresse.

Ce genre de migration n'est certes pas permanent du fait que les périodes prolongées de sécheresses ne sont plus très fréquentes ces dernières décennies, et du fait de l'introduction de certaines politiques hydriques qui ont amélioré la vie des agriculteurs. Les migrations dues essentiellement aux périodes prolongées de sécheresse ne sont donc plus la cause essentielle des disproportions qui altèrent la partition des populations à travers le territoire.

Cependant le facteur changement climatique s'illustre dans une dynamique constante et continue, celle de la dégradation des environnements oasiens. Le Sud-est marocain qui correspond dans le nouveau découpage administratif à la région Tafilalet-Draa et une partie de Guelmim-Oued Noun est constitué d'un réseau historique d'oasis qui est en voie de disparition sous les poussées de la désertification et de la rareté de plus en plus avérée de l'eau.

1.2. La gouvernance du Territoire

La gestion de la mobilité interne dépend grandement des principes de la gouvernance territoriale. Celle-ci constitue un facteur essentiel qui préside au changement des tendances avérées tendant à l'accentuation des disparités de développement qui entraînent de plus en plus le dépeuplement de certaines zones en faveur des autres. Le découpage administratif, la décentralisation et les formes données à la régionalisation sont autant d'éléments qui déterminent et détermineront l'équilibre en matière de répartition de la population sur l'ensemble du territoire.

3. La base EM-DAT est une base de données internationale sur les catastrophes naturelles.

La constitution marocaine de 2011 a été sensible à la question de la régionalisation comme facteur de développement en accordant une place importante à la solidarité entre régions⁴. L'application des dispositions constitutionnelle constitue la pierre angulaire dans le changement de la tendance actuelle marquée par le déficit en peuplement de certaines zones au profit d'autres de par la mobilité interne, dont le vecteur principal s'oriente, d'une part, des régions défavorisées vers celles qui le sont moins ou qui sont nanties et, d'autre part des zones rurales vers les centres urbains. La carte de la population marquant pour le moment une tendance au surpeuplement des villes par rapport aux campagnes et de la zone nord-ouest au détriment du sud et du sud-est.

1.3. La stabilisation de la zone subsaharienne

Si le facteur changement climatique dans les pays émetteurs mentionnés plus haut à une influence certaine sur les migrations clandestines vers le Maroc, un autre facteur n'en est pas moins important ; c'est le facteur sécurité et gouvernance. La tendance actuelle ne peut être renversée que si les racines du mal sont traitées et neutralisées.

La stabilisation de la zone subsaharienne émettrice de migrants clandestins est le seul facteur apte à changer la donne actuelle. Sans cette stabilisation qui apportera au citoyen subsaharien les conditions favorables d'une vie digne chez lui, il continuera à développer la volonté d'immigrer, volonté qui, de l'expérience vécue, s'avère invincible devant les seules mesures sécuritaires. Certaines mesures, humanitaires et non-sécuritaires, qu'utilisent certains pays, dont le Maroc, peuvent être incitatrices en l'absence de vrais facteurs de changement de la tendance et qui ne sont rien d'autres que les éléments qui, en le sécurisant et en développant son environnement, peuvent pousser le citoyen subsaharien à renoncer à immigrer.

2. Problématiques résultantes

2.1. Au niveau de la mobilité interne

Les différentes opérations de recensement de la population du Maroc montrent l'augmentation croissante du phénomène de l'urbanisation. Au fil des temps la population du Maroc enregistre deux phénomènes l'urbanisation et la littoralisation. La mobilité interne se caractérise d'une part par le dépeuplement de la campagne au profit des villes et par le peuplement des zones des littoraux atlantique et méditerranéen aux dépens du Maroc continental. Cette tendance déjà relevée à la fin du siècle passé continue de se vérifier. Ce double phénomène pose deux problématiques :

- **Le profil de l'Urbanisme dans les prochaines années** Avec la question du choix entre une politique de création de nouvelles agglomérations urbaines, ou une politique d'élargissement et d'extension des villes actuelles au point d'en faire des métropoles ingérables. La troisième option resterait celle de développer le monde rural afin d'y maintenir sa population et freiner l'exode.
- **La répartition de la population** et le choix entre laisser s'étendre le mouvement actuel vers le nord-ouest au risque d'enraciner l'image d'un Maroc utile et peuplé et d'un autre Maroc inutile et abandonné par sa population, ou l'aménagement des zones sud et sud-est afin d'y

4. Le deuxième alinéa de l'article 142 stipule que : « Il est créé, en outre, un fond de solidarité interrégional visant une répartition équitable des ressources, en vue de réduire les disparités entre régions ». L'alinéa précédent tente de réduire les disparités de départ en posant que : « Il est créé, pour une période déterminée au profit des régions, un fonds de mise à niveau social destiné à la résorption des déficits en matière de développement humain, d'infrastructure et d'équipement ».

maintenir les populations actuelles.

- **Population frontalière :** A ce niveau se pose la question du peuplement et de la défense du territoire notamment dans la zone frontalière avec l'Algérie. Il est connu que le meilleur moyen de défendre les confins du pays c'est de les peupler. S'il est connu que les agglomérations frontalières sont certes sources de difficultés en termes de gouvernance, force est de reconnaître qu'ils constituent un instrument complémentaire des forces de sécurité pour la défense du pays. La population est la première ligne de défense et Le dépeuplement peut être considéré comme un Aléas sécuritaire. Or l'examen de l'Etat des lieux montre que la bande frontalière avec l'Algérie constitue l'une des zones qui se dépeuplent le plus. Les régions de l'Oriental, de Darâa-Tafilalet et de Guelmim –Oued Noun enregistrent des taux de croissance démographique inférieure à 1. Cette faiblesse du taux de croissance combiné à la baisse des taux de natalité amène à croire que le dépeuplement de ces zones peut constituer une problématique sécuritaire.

2.2. Au niveau de l'accueil des migrants

Si la question de l'accueil des étrangers au Maroc ne pose quasiment aucun problème de gestion dans le volet des migrations régulières, celle de la gestion des flux drainés par la migration clandestine et irrégulière pose une problématique non seulement économique mais également politique et de relations internationales, aussi bien avec le voisinage européen, qu'avec celui maghrébin et africain.

- **Une nouvelle politique de traitement de la migration**

La nouvelle politique dans le domaine des migrations au Maroc opte pour une approche humanitaire et de solidarité vis-à-vis des mobilités clandestines d'étrangers, en majeure partie africains. La récente opération de régularisation des immigrés irréguliers qui a duré le long de l'année 2014, ne signifie pas que le Maroc est devenu un pays de destination ou pays cible. Les personnes jusqu'ici régularisées n'avaient, au départ de leurs pays d'origine, aucune intention de s'établir au Maroc. Il est également encore tôt pour avancer qu'ils ont l'intention de rester au Maroc après y avoir été régularisés. Le Maroc deviendra certainement après cette phase transitoire un pays de séjour et de destination et se poseront alors d'autres questions (voir chapitre qui suit).

- **La question de l'intégration**

Après la politique de régularisation, Il convient de s'intéresser à la question de l'intégration :

- Le Maroc détient une tradition ancestrale d'accueil, d'hospitalité et de tolérance. Toutefois, certains groupes d'étrangers font part d'un sentiment d'intégration mitigé. Ainsi, Selon la confédération des élèves étudiants et stagiaires africains étrangers au Maroc, les étudiants qui viennent de part et d'autre du continent africain pour suivre leurs études, sont regroupés entre eux, voir isolés. Ils ne partagent pas les mêmes locaux que leurs camarades marocains et sont victimes d'insultes et de stigmatisation permanente (en majorité chez les animistes et les chrétiens...). Le sentiment de mépris est toujours présent : l'esclavage n'a jamais été aboli officiellement. Le protectorat français, au début du 20e siècle, en a simplement interdit la pratique. Mais l'initiative n'est jamais venue de la société marocaine elle-même.

- Le risque de montée de la violence à l'encontre des étrangers : Les événements de l'année de l'année 2014, notamment l'assassinat du ressortissant sénégalais à Tanger, montre que la question de la violence contre les subsahariens peut ressurgir à chaque moment. Cette vue encore négative de l'étranger notamment subsaharien est aggravée par certains avis qui voient en ces personnes des sources de risque. Sont avancés comme risques potentiels, la cooptation des migrants subsahariens dans des réseaux criminels au Maroc ; la prolifération de foyers de maladies contagieuses dans les camps de fortune installés par les migrants subsahariens et ; le développement d'une « économie souterraine » basée sur l'exploitation de la main-d'œuvre subsaharienne. Certains marocains perçoivent les étrangers qui détiennent des résidences secondaires comme des occupants qui exercent sur eux une forte pression immobilière en s'appropriant le centre de villes et en poussant les autochtones à la périphérie.

III. Les évolutions possibles et les pistes de solutions concrètes

1. Les évolutions possibles

1.1. L'accueil des migrants réguliers

La dynamique de projection du Maroc sur les différents espaces internationaux augure normalement d'un accroissement de la population migrante régulière. En effet, les différentes mesures normatives et organiques tendant à encourager l'investissement ne manqueront pas de drainer sur le pays des flux de personnes désireuses et d'investir et de s'établir.

Selon l'ANAPEC, le Maroc aurait accueilli entre 2005 et 2010, 10 300 nouveaux travailleurs légaux, toutes nationalités confondues. Les mêmes statistiques indiquent une tendance haussière entre 2007 avec 1947 attestations d'activité délivrées à des ressortissants étrangers, et 2011 avec 2394 attestations.

Une simple projection de cette tendance donnerait environ quelque 40 000 à 45 000 étrangers actifs au Maroc en 2035 et autour de 60 000 en 2050. Cette projection suppose que l'attrait d'investissement et d'établissement au Maroc garde le même niveau qu'aujourd'hui. Elle doit être revue à la hausse ou à la baisse en fonction de cet attrait.

1.2. L'immigration clandestine

L'état des lieux concernant l'immigration clandestine révèle une dynamique d'évolution de la posture du Maroc face à ce phénomène. En moins que deux décennies le Royaume est passé de pays source à pays de séjour en passant par un statut de pays de transit. Même si plusieurs indices expliqués plus haut semblent indiquer que le Maroc n'est, encore pas, un pays de destination initiale la dynamique de changement de sa posture montre qu'il ne tardera pas à le devenir. L'opération de régularisation effectuée en 2014 est le signe avant-coureur de cette évolution.

La posture dynamique du Maroc dans ce domaine laisse présager un passage à d'autres étapes en matière de gestion de l'immigration illégale. D'abord une étape de pays d'intégration où les clandestins seront à intervalles réguliers ou pas régularisés puis intégrés comme résidents, puis à l'étape de l'assimilation où certains de ces immigrés et/ou leurs descendances seront naturalisés ou reconnu citoyens, de droit. Les deux prochaines décennies verront le Maroc passer le cap des

deux autres postures en raison de :

- **Les causes de l'immigration** qui sont les défaillances de gouvernance en Afrique ne semblent pas tarir dans les vingt prochaines années. Il en va de même des conditions générées par les changements climatiques qui en appauvrissant une large zone de l'Afrique subsaharienne poussent les citoyens de cette région à la migration.
- **Le Maroc se projette en Afrique subsaharienne** et plus ses liens s'affermissent avec les pays de cette zone, et plus sa situation économique s'améliore plus il constituera l'Eldorado de rechange pour les subsahariens en quête d'avenirs meilleurs.

1.3. Les migrations internes

La courbe de l'urbanisation des populations marocaine semble irréversible à l'instar de toute la population mondiale. L'élément qui semble le plus alarmant en ce qui concerne la migration interne pour les 3 prochaines décennies est la tendance remarquée d'exode du sud-est vers le nord-ouest.

La situation de plusieurs localités dans la zone moyennement peuplée avec des taux d'augmentation de la population de moyen à faible laisse planer le risque de voir diminuer ces populations jusqu'au départ de tous :

- D'une part les conditions climatiques et leurs conséquences notamment le tarissement des points d'eau autour desquels sont formés les systèmes de vie oasiens, entraînant par là un fort exode.
- D'autre part, la baisse des taux de natalité et de fertilité qui compensent cet exode vers les zones nord et ouest.

Si cette situation n'est pas atteinte en particulier dans certaines localités très touchées par la désertification et la sécheresse dans les limites des années 2050, la diminution des populations s'y fera largement sentir.

2. Les pistes de solution concrètes

2.1. Migrations étrangères

- **La projection du Maroc vers l'Afrique** et l'apport qu'il amènera dans ces pays dans les domaines économiques, sociaux que sécuritaires facilitera le traitement de la question avec les Etats concernés :
 - ✓ Pour amener ces pays à assurer plus de contrôle sur les départs des immigrants clandestins afin de faciliter la mobilité régulière.
 - ✓ Pour assurer grâce à la coopération sud/sud les conditions économiques susceptibles de fixer les populations à assurer leurs avenir dans leurs pays.
- **Pour préparer le Maroc futur** qui sera un pays d'intégration et d'assimilation des étrangers notamment subsahariens, lesquelles pourraient devenir aussi des citoyens, les mesures

normatives et pédagogiques doivent d'ores et déjà être entamées afin d'éviter les problèmes de communautarisme et de racisme qui pourraient surgir dans l'avenir. Pour ce faire il serait utile de lutter efficacement contre le racisme via une ouverture du système éducatif et davantage de vigilance au niveau judiciaire à l'égard de certaines dérives au soubassement raciste. Dans cet esprit certaines mesures doivent venir renforcer l'actuelle politique publique des migrations :

- ✓ Soutenir l'ouverture d'un débat national sur le racisme et les initiatives visant à mieux appréhender la discrimination raciale au Maroc, en y intégrant les composantes nationale et étrangère de la population présente au Maroc.
 - ✓ Promouvoir l'interculturalité et la lutte contre les préjugés dès l'école.
 - ✓ Instaurer des mécanismes de vigilance contre les propos racistes (condamnation par la presse officielle, risques de poursuites judiciaires...)
 - ✓ Intégrer progressivement dans le Code pénal marocain des dispositions relatives aux infractions liées à la discrimination raciale.
- **Le Transfert de l'INDH** aux pays subsahariens devrait toucher, en priorité ceux parmi eux, émetteurs de migrants clandestins et qui sont extrêmement vulnérables au changement climatique (pays du Sahel, par exemple...). L'initiative devra être mise à profit pour donner aux populations tentées par la migration clandestine, les moyens de se procurer de l'emploi chez eux pour vivre dignement. Ce transfert, déjà entamé par sa Majesté le Roi lors de sa dernière tournée africaine, est susceptible d'être fructueux dans ce sens.

2.2. Migrations internes

- Le monde rural devra faire l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne les services qu'il faut assurer au quotidien. Si plusieurs structures, lycées, hôpitaux loisirs... Ne peuvent être mis à la disposition de toutes les agglomérations rurales, le nombre des populations et la dispersion des habitations ne le permettant pas ; ce défaut de proximité peut être compensé par des moyens de liaison, de communication et de transport qui permettrait à ces populations de rejoindre ces structures. Un système d'indemnisation ou de compensation peut aider ces populations à se maintenir dans leurs lieux d'origine. De telles initiatives compléteront l'effort mené depuis les dernières années en matière d'électrification et d'adduction en eau potable.
- Les zones sud-est ou qui correspondent à présent à la région de Tafilalet-Draa qui se trouve en plus la région qui partage des centaines de Km avec l'Algérie doivent bénéficier aussi bien dans le cadre des plans d'aménagement du territoire que dans celui de la solidarité entre régions, prévue par la constitution de 2011, de mesures à même de maintenir les populations en luttant contre la désertification, la sécheresse et l'enclavement. Les programmes tels ceux afférent à la réhabilitation des Khetaras pour la circulation des eaux d'irrigation, des palmeraies et des oasis doivent se multiplier et bénéficier d'un investissement dans les moyens les modernes et performants.
- Développer l'intelligence territoriale aussi bien en matière de moyens à mettre à la disposition des territoires, qu'en formation de cadres dans le domaine de cette intelligence. Les régions qui souffrent de l'enclavement pourraient ainsi innover en matière de création de la richesse, et en l'exploitation optimum des potentialités. Les programmes initiés par sa Majesté le Roi dans la région de l'Oriental peuvent servir de guide et de pilote pour les autres régions enclavées.





OCP Policy Center

Ryad Business Center – South 4th
Floor – Mahaj Erryad - Rabat Morocco

Website: www.ocppc.ma

Email: contact@ocppc.ma

Phone: +212 5 37 27 08 08

Fax: +212 5 37 71 31 54

ISSN N° 2421-9479

Dépôt légal N° 2015PE0055